



FUU

PARIS VAPE
MANUFACTURE

QUALITÉ ET ENGAGEMENTS



CALUMETTE



Fuu est engagée dans une démarche d'amélioration constante de la qualité de sa production. Celle-ci repose sur 4 piliers :

- ❖ Sélection précise des matières premières
- ❖ Application d'un processus rigoureux de production
- ❖ Traçabilité de notre production
- ❖ Analyses régulières et multiples de nos produits finis

Pour 2017, FUU a pour objectif d'obtenir la certification Afnor attestant de la qualité de ses processus et pratiques de production d'eliquide. FUU déploie des efforts conséquents pour mettre en place et inventer les meilleurs pratiques de fabrication et garantir une qualité irréprochable à ses clients. FUU emploie une aromaticienne et un chimiste spécialiste des analyses. L'entreprise possède ses propres installations techniques, dotées d'équipements de pointe. Le budget alloué à la recherche et au développement a représenté un peu plus de 15% du chiffre d'affaires au cours des trois dernières années.

Les eliquides FUU sont développés, produits et conditionnés dans notre manufacture à Paris. FUU ne sous-traite rien et assure la production de ses eliquides, de A à Z. Depuis 2012, FUU mise tout sur la qualité et la sécurité sanitaire pour faire accepter la vape comme une méthode légitime de sortie du tabagisme en proposant des produits à la fois attractifs et sûrs.



FUU : UNE ENTREPRISE ENGAGÉE

Il n'est pas fréquent pour une TPE de s'engager en matière de responsabilité sociale et environnementale. Cependant FUU a dès le départ cherché à intégrer ces aspects dans son fonctionnement quotidien. Concernant les sujets environnementaux, nous nous engageons sur nos approvisionnements, la conception de nos produits et la maîtrise de nos impacts. En matière de responsabilité sociale, nous nous engageons sur l'emploi en limitant au strict minimum l'usage des CDD et de l'intérim, et en payant un salaire supérieur de 10% au SMIC, dès l'embauche, les emplois non-qualifiés.

LE RECYCLAGE

Fuu est affilié à l'organisme Eco-emballages qui accompagne et finance les collectivités locales afin qu'elles mettent en place des solutions de recyclage performantes. Aujourd'hui, le PET, plastique composant les fioles d'éliquides FUU peut être parfaitement recyclé et réutilisé, limitant ainsi la consommation de matières premières. Au cours de sa production, FUU prend soin à trier ses déchets et à les remettre aux filières de traitement appropriées. Nous essayons de réutiliser un maximum les cartons afin de limiter notre impact environnemental. Enfin, nous mettons en place de nombreuses bonnes pratiques visant à économiser eau et énergie. En 2015, nous avons fait l'acquisition d'une machine à recycler le carton nous permettant de réutiliser directement les cartons usés pour les transformer en calage. A la clef, plus de calage commandé et près de 3,5 tonnes de carton économisé et recyclé par an !

ÉLECTRICITÉ VERTE

Le fournisseur d'électricité de FUU est Enercoop, une entreprise qui propose uniquement de l'électricité d'origine 100% renouvelable: éolien, solaire, hydraulique... Nous nous engageons ainsi, via nos choix industriels à soutenir le développement d'une filière de production d'électricité qui mise sur le renouvelable plutôt que sur le fossile et le nucléaire. Cela représente un surcoût pour FUU mais permet d'améliorer directement la filière des énergies renouvelables et de participer collectivement à l'effort de transition énergétique.



CALUMETTE

TRAITEMENT APPROPRIÉ DES DÉCHETS DANGEREUX

La cigarette électronique génère des déchets dangereux pour l'environnement s'ils ne sont pas traités correctement : les batteries et les liquides.

BATTERIES

Les batteries usagées ne doivent pas être jetées à la poubelle mais être traitées comme des piles. Nous remettons les batteries hors d'usage à des organismes de collecte et de traitement spécialisés. Les particuliers peuvent en faire de même via les réseaux déjà existants, ils peuvent également remettre leurs batteries usagées à leur détaillant en cigarettes électroniques, où tout simplement nous les renvoyer par la poste. Fuu est adhérent à l'éco-organisme Corepile en charge de l'organisation d'une filière de recyclage et de gestion des déchets générés par les piles et batteries usagées. Depuis 2015, Fuu assure une collecte efficace des batteries usées et a confié plus de 100 kilos de celles-ci à Corepile, évitant leur rejet direct dans les circuits classiques de gestion des déchets.

ELIQUIDES

Les liquides ne doivent pas être rejetés dans les réseaux d'eaux usées. La nicotine est dangereuse pour les organismes aquatiques. Mieux vaut vider vos réservoirs dans un mouchoir qui sera mis à la poubelle. Lors de ses activités de production, Fuu génère des quantités légères (environ 20 litres par mois) de liquide chargé en nicotine. Nous faisons appel à une entreprise spécialisée qui vient collecter ce liquide et l'élimine sans risques pour l'environnement et la santé humaine.



CALUMETTE